



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SOIGNOLLES

L'an **deux mil vingt-cinq, le onze mars, à 20h30**, le conseil municipal de la commune, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de **Mme Patricia FIEFFÉ**.

Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mr BESANÇON Geoffroy, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mme HAMELIN Jocelyne.

Mr GAUCHET Bruno donne procuration à Mr LEBOYER Hugues.
Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Mr GAUCHET Bruno.

Secrétaire de séance : Mr BESANÇON Geoffroy.

DÉLIBÉRATION N° 2025-06 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 25 février 2025 a été transmis aux conseillers municipaux le 4 mars 2025 par voie électronique à la suite de la séance.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé au conseil municipal de l'approuver

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 FEVRIER 2025.

10 VOTANTS

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2025-07 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Mme FIEFFÉ présente le compte financier unique 2024 voté par nature.

2024		Budgétisé	Réalisé
Section de Fonctionnement	Dépenses	332 354,65 €	71 094,16 €
	Recettes	332354,65 €	96 128,92 €
Section d'Investissement	Dépenses	61 216,00 €	11 164,35 €
	Recettes	61 216,00 €	5 431,24 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Code Article	Libellé Article	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
Chapitre 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00 €	0,00 €
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 455,31 €	26 492,11 €
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	26 130,00 €	16 541,33 €
Chapitre 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 761,00 €	1 761,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	52 808,69 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations ordre transf. Entre sections	0,00 €	0,00 €
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	213 668,00 €	23 768,07 €
Chapitre 66	CHARGES FINANCIÈRES	2 531,65 €	2 531,65 €
TOTAL FONCTIONNEMENT - DEPENSES		332 354,65 €	71 094,16 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Code Article	Libellé Article	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
Chapitre 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	239 574,65 €	0,00 €
Chapitre 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	133,00 €
Chapitre 042	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	0,00 €
Chapitre 70	PROD. SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES	200,00 €	1 229,58 €
Chapitre 73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	23 700,00 €	24 355,50 €
Chapitre 731	FISCALITE LOCALE	44 000,00 €	47 980,00 €
Chapitre 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	24 080,00 €	22 337,42 €
Chapitre 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	800,00 €	0,00 €
Chapitre 77	PRODUITS SPECIFIQUES	0,00 €	93,42 €
TOTAL FONCTIONNEMENT - RECETTES		332 354,65 €	96 128,92 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Code Article	Libellé Article	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
Chapitre 001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00 €	0,00 €
Chapitre 40	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €
Chapitre 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 216,00 €	8 215,55 €
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000,00 €	0,00 €
Chapitre 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00 €	2 948,80 €
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT - DEPENSES		61 216,00 €	11 164,35 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - INVESTISSEMENT - RECETTES			
Code Article	Libellé Article	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
Chapitre 001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 407,31 €	0,00 €
Chapitre 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	52 808,69 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		52 808,69 €	0,00 €
Chapitre 040	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
Chapitre 010	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000,00 €	5 431,24 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		1 000,00 €	5 431,24 €
TOTAL INVESTISSEMENT - RECETTES		61 216,00 €	5 431,24 €

Le CFU arrête les comptes de la manière suivante :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	53 808,69	92 780,00	146 588,69
	Recettes réalisées (1)	5 431,24	96 128,92	101 560,16
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	61 216,00	332 354,65	393 570,65
	Dépenses réalisées (1)	11 164,35	71 094,16	82 258,51
	Restes à réaliser	43 875,34	0,00	43 875,34
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-5 733,11	25 034,76	19 301,65
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	7 407,31	239 574,65	246 981,96
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	1 674,20	264 609,41	266 283,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-43 875,34	0,00	-43 875,34
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-42 201,14	264 609,41	222 408,27

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Mme le Maire, Patricia FIEFFÉ, se retire de la salle conformément aux dispositions réglementaires.

Mme Soizic DELALANDE, Adjointe au Maire, assure la présidence afin de mettre au vote le Compte Financier Unique 2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 de la commune de SOIGNOLLES
- de DONNER pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE DE SOIGNOLLES ET DONNE POUVOIR A MME LE MAIRE POUR PRENDRE TOUTES MESURES NECESSAIRES A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION.

10 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2025-08 – AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Madame le Maire donne lecture de l'Affectation des Résultats 2024 aux membres du Conseil Municipal.

		Résultats à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement (exercice 2024)	Résultats de l'exercice 2024	Résultats de clôture de l'exercice 2024	Reports des résultats
SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	239 574,65 €	- €	71 094,16 €	264 609,41 €	222 408,27 € au 002
	RECETTES			96 128,92 €		
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	7 407,31 €		11 164,35 €	1 674,20 €	1 674,20 € au 001
	RECETTES			5 431,24 €		
TOTAL		246 981,96 €	- €	19 301,65 €	266 283,61 €	266 283,61 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'AFFECTER les sommes suivantes au budget primitif 2024 :

Section de Fonctionnement	222 408,27 € 42 201,14 €	au 002 (Recettes Fonctionnement) au 1068 (Recettes Investissement)
Section d'Investissement	1 674,20 €	au 001 (Recettes Investissement)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE D'AFFECTER LES SOMMES CI-DESSUS AU BUDGET PRIMITIF 2025.

DÉLIBÉRATION N° 2025-09 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Mme le Maire donne connaissance des demandes de subventions reçues en mairie, et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Nom de l'Association	2025
ADMR de Saint Sylvain	60
Amicale des Donneurs de sang	60
La ligue contre le cancer	60
APE Jean Nourisson	60
Association Sportive du Collège du Cingal	60
Comité de Jumelage	60
Comité Juno	60
Essor du Val Clair de Bretteville Sur Laize	60
Secours Catholique	60
SEKOLY	60
TEF	60
Totaux	660

Il est proposé au conseil municipal :

- de VALIDER le tableau ci-dessus.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE DE VERSER LES SUBVENTIONS CI-DESSUS.

DÉLIBÉRATION N° 2025-10 – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Mme le Maire informe du changement de ligne budgétaire concernant la Fondation du Patrimoine, ce qui nécessite une délibération.

Le montant de l'adhésion s'élève à 100 € par an pour les communes de - 500 habitants.

L'imputation doit être affecté au compte 6681, chapitre 011

Il est proposé au conseil municipal :

- d'ADHERER à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2025
- d'INSCRIRE au budget, les crédits correspondants.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE D'ADHERER A LA FONDATION DU PATRIMOINE ET D'INSCRIRE AU BUDGET, LES CREDITS CORRESPONDANTS.

DÉLIBÉRATION N° 2025-11 – ADHESION A L'ASSOCIATION « EXPERIENCES COMMUNES »

Mme le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à Expériences Communes (aussi nommée "association de préfiguration d'un réseau de partage d'expériences entre petites communes de Normandie"). Celle-ci a pour objectif de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Normandie. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

L'association a déjà organisé plusieurs visites depuis 2022 avec par exemple :

- Courtonne-la-Meurdrac (676 hab) pour découvrir la chaufferie bois communale, la cantine 100% bio et le bar-épicerie-restaurant communal
- Le Tourneur (638 hab) pour découvrir la micro-crèche, le magasin de producteurs associatif et l'espace de mutualisation d'outils pour les habitants.
- Ste Honorine la Guillaume (360 hab) sur le sujet de la gestion de l'eau
- Urou (Gouffern en Auge) sur le sujet de la gestion du végétal
- Tanville (231 hab) et son restaurant-café-épicerie-bar
- Saint Germain le Vasson et son cimetière en gestion participative
- Echauffour et sa colocation pour seniors
- Subles et son église rénovée en impliquant les habitants
- Argentan et son école construite en bois et en paille
- Clécy et sa politique de préservation des commerces de centre bourg

Avantages de l'adhésion : (entre autres)

- Soutenir la démarche de partage d'expériences initiée par l'association
- Profiter des visites de terrain pour s'inspirer de ce que font d'autres communes afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs
- Créer des liens avec des élus d'autres communes qui, comme vous, sont moteurs et motivés pour améliorer la qualité de vie dans leur commune, s'entraider, se soutenir
- Avoir accès aux documents techniques partagés par les communes visitées (plans, documents d'appel d'offre, contrat, dossier de subvention...) pour ne pas avoir à le ré-écrire de zéro et gagner du temps et de l'argent

Le montant de l'adhésion est de 0,40€ par habitant, soit 48€ pour 120 habitants (dernier recensement, population totale INSEE)

Il est proposé au conseil municipal :

- d'ADHERER à l'association Expériences communes pour l'année 2025
- de DESIGNER des représentants de la commune, pour le représentant titulaire et pour le représentant suppléant
- d'INSCRIRE au budget, les crédits correspondants
- d'AUTORISER Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE D'ADHERER A L'ASSOCIATION « EXPERIENCES COMMUNES », DE DESIGNER DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE, SOIT PATRICIA FIEFFÉ POUR LE REPRESENTANT TITULAIRE ET OLYMPE HAGHEBAERT POUR LE REPRESENTANT SUPPLEANT, D'INSCRIRE AU BUDGET, LES CREDITS CORRESPONDANTS ET D'AUTORISER MME LE MAIRE A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS S'Y RAPPORANT.

DÉLIBÉRATION N° 2025-12 – TAUX D'IMPOSITIONS 2025

Madame le Maire rappelle les taux d'impositions communaux de 2023 et 2024, et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer pour 2025.

Taux d'impositions	2023	2024	2025
Taxe Foncier Bâti :	41.44 %	41.44 %	41.44 %
Taxe Foncier Non Bâti :	40.61 %	40.61 %	40.61 %
Taxe Habitation :	9.75 %	9.75 %	9.75 %

Il est proposé au conseil municipal :
 - de VALIDER le tableau ci-dessus.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE D'APPLIQUER LES TAUX D'IMPOSITIONS CI-DESSUS.

DÉLIBÉRATION N° 2025-13 – BUDGET PRIMITIF 2025

Mme le Maire donne lecture des montants proposés au Budget Primitif 2025 qui s'équilibre, et informe de la possibilité d'opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7.5 % en fonctionnement et 7,5% en investissement.

BUDGET PRIMITIF 2024 - FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Code Article	Libellé Article	Réalisé 2024	BP 2025
Chapitre 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00 €	0,00 €
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 492,11 €	46 355,00 €
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 541,33 €	20 135,00 €
Chapitre 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 761,00 €	1 761,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	182 526,10 €
Chapitre 042	Opérations ordre transf. Entre sections	0,00 €	125 760,85 €
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 768,07 €	60 809,22 €
Chapitre 66	CHARGES FINANCIÈRES	2 531,65 €	2 381,95 €
TOTAL FONCTIONNEMENT - DEPENSES		71 094,16 €	439 729,12 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Code Article	Libellé Article	Réalisé 2024	BP 2025
Chapitre 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00 €	222 408,27 €
Chapitre 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	133,00 €	0,00
Chapitre 042	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	125 760,85 €
Chapitre 70	PROD. SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES	1 229,58 €	210,00 €
Chapitre 73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	24 355,50 €	22 020,00 €
Chapitre 731	FISCALITE LOCALE	47 980,00 €	48 000,00 €
Chapitre 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	22 337,42 €	21 330,00 €
Chapitre 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €
Chapitre 77	PRODUITS SPECIFIQUES	93,42 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT - RECETTES		96 128,92 €	439 729,12 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Code Article	Libellé Article	Réalisé 2024	BP 2025
Chapitre 001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00 €	0,00 €
Chapitre 40	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	125 760,85 €
Chapitre 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 215,55 €	8 365,25 €
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	58 875,34 €
Chapitre 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	125 760,85 €
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 948,80 €	34 000,00 €
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT - DEPENSES		11 164,35 €	352 762,29 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - INVESTISSEMENT - RECETTES			
Code Article	Libellé Article	Réalisé 2024	BP 2025
Chapitre 001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	1 674,20 €
Chapitre 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	182 526,10 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00 €	182 526,10 €
Chapitre 040	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	125 760,85 €
Chapitre 010	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 431,24	42 801,14
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		5 431,24	42 801,14
TOTAL INVESTISSEMENT - RECETTES		5 431,24	352 762,29

Section de Fonctionnement : 439 729,12 €	Section d'Investissement : 352 762,29 €
---	--

Il est proposé au conseil municipal :

- de VALIDER le budget primitif 2025 tel que présenté
- d'AUTORISER Mme le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et 7,5 % en investissement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE DE VALIDER LE BUDGET PRIMITIF 2025 TEL QUE PRÉSENTÉ ET D'AUTORISER MME LE MAIRE A OPERER DES VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE, A L'EXCLUSION DES CREDITS RELATIFS AUX DEPENSES DE PERSONNEL, DANS LES LIMITES DE 7,5 % EN FONCTIONNEMENT ET 7,5 % EN INVESTISSEMENT.

Questions diverses

Les sujets suivants ont été abordés :

- Contrat Dératisation : Le prestataire actuel ne donne pas satisfaction.
 - Voir quelques points avec la Préfecture pour finaliser le document PCS et établir l'arrêté municipal.
 - Affiner le devis sur la signalisation et l'abri bac pour le Hamel
 - Autorisation accès champ impasse du Hamel
-

Informations diverses

- Fibre optique : 31 foyers raccordés, soit 65,96 %.
 - Entretien des chemins : Réunion prévue le 19/03, les propriétaires et exploitants agricoles.
 - Accotements sur la D260 Saint Sylvain/Soignolles : Intervention demandé à l'ARD.
 - Avancement des travaux Effacement des réseaux : fin de la 1^{ère} tranche, semaine 12.
 - Prochain conseil municipal le 27 mai ou le 10 juin 2025
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30
Le présent procès-verbal est arrêté en date du 18/03/2025
Par le Maire, Mme Patricia FIEFFÉ
Par le secrétaire de séance, Mr BESANÇON Geoffroy
